

30 juin 1976

Décision référendaire sur le prêt de 200 millions. Lettre à l'Association internationale de développement (IDA)

Département politique et département de l'économie publique.  
Proposition commune du 23 juin 1976 (annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Le directeur de la Division du commerce est chargé d'informer le Président de l'IDA, selon le projet de lettre, de l'issue du scrutin et de sa conséquence sur l'octroi du prêt de 200 millions de francs à l'IDA (voir annexe).

Extrait du procès-verbal:

- EPD 6 pour exécution
- EVD 10 " "
- FZD 7 pour connaissance
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme: /

Le secrétaire,

*J. Müller*

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE  
PUBLIQUE

Berne, le 23 juin 1976

DistribuéAu Conseil fédéral

Décision référendaire sur le  
prêt de 200 millions à  
l'Association internationale  
de développement (IDA)

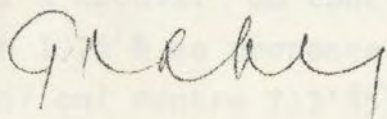
1. Comme vous le savez, le peuple a rejeté le 13 juin dernier à une nette majorité (550.557 oui contre 713.855 non) le prêt de 200 millions de francs que le Parlement avait décidé d'accorder à l'IDA dans le cadre de la quatrième reconstitution de ses ressources. A la lumière de la décision populaire, les départements compétents ont l'intention de vous faire prochainement une proposition concernant le programme futur de notre aide publique.
2. Par votre décision du 31 octobre 1973, vous aviez autorisé le Directeur de la Division du commerce à confirmer au Vice-Président de l'IDA que le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à rechercher l'approbation des Chambres fédérales pour une participation de la Suisse à la Quatrième Reconstitution de l'IDA sous la forme d'un prêt de 200 millions de francs à cette institution.

Au vu de ce qui précède, nous vous

p r o p o s o n s

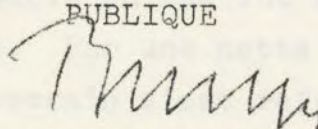
de charger le Directeur de la Division du commerce d'informer le Président de l'IDA, selon le projet de lettre ci-joint, de l'issue du scrutin et de sa conséquence sur l'octroi du prêt de 200 millions de francs à l'IDA.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



sig. Graber

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE  
PUBLIQUE



sig. Brugger

Annexe: projet de lettre

Extrait du procès-verbal

- au Département fédéral de l'économie publique (10)
- au Département politique fédéral (5)
- au Département fédéral des finances et des douanes (5)

Le Directeur de la Division  
du commerce

---

(Projet)

Monsieur le Président,

Dans ma lettre du 31 octobre 1973 adressée au Vice-Président Sir Denis Rickett, je vous avais informé que le Conseil fédéral s'était déclaré prêt à rechercher l'approbation des Chambres fédérales pour une participation de la Suisse à la Quatrième Reconstitution des ressources de l'Association. Par sa décision du 20 juin 1975, le Parlement avait autorisé le Conseil fédéral à conclure et à ratifier un accord avec l'IDA relatif à l'octroi d'un nouveau prêt sans intérêts de 200 millions de francs à celle-ci. Dans les délais constitutionnels, un référendum a été lancé contre cet arrêté fédéral qui a abouti. En conséquence, le peuple suisse fut appelé le 13 juin 1976 à se prononcer sur ce sujet. Par une nette majorité (550'557 oui contre 713'855 non), le souverain s'est refusé à suivre la décision des autorités fédérales législatives et exécutives.

Dans ces circonstances, le Conseil fédéral n'est pas en mesure de conclure l'accord envisagé avec votre Association. Il m'a chargé de vous en exprimer son grand regret. Dans une démocratie directe l'information du citoyen sur les différentes méthodes d'aide au développement, leur interaction, leur efficacité et les moyens de contrôle n'est, certes, pas une tâche aisée. Le Conseil fédéral continuera cependant à oeuvrer dans ce sens.

Le Conseil fédéral souhaite que les bonnes relations et les nombreuses formes de coopération entre la Suisse et le Groupe de la Banque Mondiale soient maintenues. La Suisse continuera, tout

Monsieur Robert McNamara  
Président de  
l'Association internationale  
de développement  
Washington D.C. 20433

en respectant le résultat du scrutin du 13 juin 1976, à soutenir, de manière appropriée, les efforts des institutions de Bretton Woods en faveur des pays en voie de développement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Handelsabfertigung 1977, Zweckbestimmung

Departement des Innern, Antrag vom 11. Juni 1976 (Bellone)  
Finanz- und Zolldepartement, Mitbericht vom 21. Juni 1976  
(Zustimmung)

Verkehr- und Energiewirtschaftsdepartement, Mitbericht vom  
21. Juni 1976 (Zustimmung)

Antragsteller hat der Bundesrat

B e s c h l e s s e n :

Der Beschluss der Generalversammlung der Schweizerischen Bundes-  
Einkaufsbehörde, aus Reinerträgen der Handelsabfertigung 1977 "für  
kulturelle Zwecke" zu verwenden, wird genehmigt. Vorbehalten bleibt  
die Abweisung von 10 Prozent aus dem Reinertrag des Markenver-  
kaufes für einen besonderen sozialen oder kulturellen Zweck von  
gesellschaftlicher Bedeutung.

Mitteilung:

An die Schweizerische Bundesabfertigung, durch das Departement  
des Innern.

Fruchtbildung ist:

- BDI 10 (Art 5, Abs 1, lit I) aus Vollzug
- ZFD 7 zur Bewältigung
- VED 5
- EPE 1
- PFD 1

Für getreuen Einsatz,  
der Freizügigkeit

*[Handwritten Signature]*